

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 23 JANVIER 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.**

**Date de la convocation : 18 janvier 2024**

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>8</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>

**Présents :** GOUIRAND Alain, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CAVALIER Baptiste, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

**Absents excusés :** Mme LEBouc Nathalie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. CALAC Jean-Baptiste (pouvoir à M. FRANC Daniel),

**Absents excusés :** Mme EYMARD Laurence, Mme RODRIGUEZ Marielle, Mme FIORITO Marie-Laure, M. NOUVEL Yannick.

**Absente :** Mme BLANC Chantal

**Secrétaire de séance :** Madame BONETY Myriam

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL – Exercice 2024. Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, sur la commune.

Ce dispositif regroupant des professionnels de santé permettra des temps de coordination, une mise en commun importante de moyens et des données des patients. Le suivi médical est ainsi amélioré grâce à cette coordination, cet équipement contribuera à la pérennisation de l'offre de soins localement.

Ce projet de MSP s'inscrit dans une stratégie plus globale d'attractivité du territoire, la volonté de la commune est à la fois de développer le cadre de vie ainsi que les services proposés. La future MSP permettra une meilleure coordination dans la prise en charge des patients, les praticiens vont pouvoir travailler de manière collégiale et confronter leurs expériences pour une prise en compte plus globale des patients.

La MSP offrira des locaux adaptés aux besoins des usagers avec un équipement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap, des espaces d'attente et des sanitaires avec des accès et de sécurité respectée.

Le projet consiste au réaménagement du bâtiment existant et extension pour accueillir le nouveau pôle « Maison Médicale ». Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- Démolition et reconstruction de l'aile Sud-Ouest (en mauvais état),
- Création d'une extension pour le nouvel escalier du logement existant,
- Modification des extérieurs, rampe, escaliers est, aménagement jardins,
- Modifications des façades.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

8400844-20240123-0012024-DE

certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Affichage : 25/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Compte tenu de la configuration du terrain et des lieux, le projet a été particulièrement étudié pour s'adapter à la réglementation en vigueur, en respectant le caractère de la zone, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La construction existante conserve son architecture de « 1900 » avec son volume simple qui s'intègre dans l'environnement et les volumes annexes, sachant se faire discret pour marquer l'échelle symbolique du bâtiment.

Sachant que le coût du projet s'élève à 314 400.00 € HT, il explique que pour financer ce projet il est possible de solliciter une aide financière sous forme de subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2024, le montant de la subvention sollicitée pourrait être de 80 000.00 €. Il précise que le financement se fera sur les fonds libres de la commune et par les subventions obtenues.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le bien-fondé de ce projet, d'arrêter les modalités de financement et l'autorisation de solliciter un financement au titre de la DSIL.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

**OUI** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**ADOpte** le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP),

**ARRETE** les modalités de financement de cette opération comme suit :

ORGANISME	PARTICIPATION FINANCIERE
Préfecture de Vaucluse	80 000.00 €
Commune de La Motte d'Aigues	234 400.00 €
Autofinancement	
<b>TOTAL</b>	<b>314 400.00 €</b>

**DECIDE de SOLLICITER** le concours financier de la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL - Exercice 2024, à hauteur de 80 000.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Maire,  
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,  
M. BONETY



Envoyé en Préfecture le  
Reçu en Préfecture le  
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240123-0012024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Affichage : 25/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

